

## IMPORTANT DÉBAT AU SÉNAT SUR LE RETRAIT DE L'HONORARIAT AU PRÉSIDENT SIBEN

**M. Reibel a interpellé le Garde des Sceaux et l'Assemblée a adopté l'ordre du jour pur et simple, approuvant le gouvernement par 167 voix contre 124**

Paris, 4. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. M. Marc Rucart est au banc du gouvernement.

### LE REMPLACEMENT DES MAGISTRATS MIS À LA RETRAITE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Coucoureux, sur les retards apportés au remplacement des magistrats mis à la retraite, le 1er avril.

Les petits tribunaux sont réduits à des effectifs squelettiques. On y voit des avocats passer de la barre au siège pour alternativement juger ou défendre les prévenus.

### M. Marc Rucart répond à M. Coucoureux

L'intervention de M. COUCOUREUX vise surtout des tribunaux qui se sont produits depuis l'année dernière. Il s'agit d'obtenir le remplacement de magistrats mis à la retraite en exécution d'une loi dite de Soubert, qui a pour objet de créer des débouchés pour les jeunes gens désireux d'entrer dans la magistrature. Or, les jeunes magistrats doivent attendre pendant des mois les nominations qui leur sont destinées. Il est difficile de leur faire attendre pendant ce temps la justice est désorganisée.

M. Marc RUCART répond que les magistrats mis à la retraite au 1er avril dernier ont été remplacés dans le délai d'un mois. Dix-huit postes seulement n'ont pas encore été pourvus de titulaires. Le retard est dû au fait que l'assemblée actuelle est une difficulté d'ordre financier. Le garde des Sceaux espère que le Sénat, dans la prochaine loi budgétaire lui fournira les crédits nécessaires à ses vœux exprimés par M. Coucoureux et qui sont aussi les siens.

### L'ordre du jour adopté

Le débat se clot par l'adoption d'un ordre du jour déposé par M. Coucoureux et ainsi libellé : « Le Sénat invite le gouvernement à remplir désormais, sans délai, les vacances qui se produisent dans la magistrature surtout quand elles sont la conséquence de la loi du 10 août 1936 ».

## LE RETRAIT DE L'HONORARIAT A M. SIBEN, 1<sup>er</sup> PRÉSIDENT A LA COUR DE COLMAR

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de la CHARLES REIBEL, sur les raisons qui ont amené le garde des Sceaux à retirer l'honorariat à M. Siben, premier président honoraire de la Cour de Colmar. La décision prise par le ministre de la Justice, déclare le sénateur de Seine-et-Oise, a grandement terni nos traditions judiciaires. M. Siben, arrivé en 1919 en Alsace, son pays d'origine, a rendu d'éclatants services dans une période délicate et tous ses efforts ont été récompensés par la haute fonction.

L'opinion s'est demandée quel motif avait pu justifier la mesure prise contre lui. L'absence de tout lien avec le département de la Justice, la modestie de son caractère, la dignité de sa vie privée, la régularité de son comportement, la haute portée de son œuvre, tout cela a été tenu en compte par le garde des Sceaux et par le Sénat.

M. SIBEN, 1<sup>er</sup> président honoraire de la Cour de Colmar, a été nommé en 1919 en Alsace, son pays d'origine, à la suite de la décision prise par le Sénat. M. Siben ayant manifesté récemment des opinions royalistes, M. Coucoureux lui a adressé un ordre du jour d'interpellation.

### Le Garde des Sceaux répond à M. Reibel

M. Marc RUCART répond qu'il est heureux de pouvoir s'expliquer sur les motifs d'une décision qui a pris pour des raisons d'ordre public.

M. Reibel avait rappelé les mérites de M. Siben, le garde des Sceaux l'aurait fait lui-même. Mais il a posé une question Siben qui remonte à peu près à un an. J'ai dit l'année dernière indépendamment de M. Siben demander des explications à M. Siben sur une attitude que mon devoir de ministre me commande de révoquer. J'ai donc constitué un dossier spécial et c'est parce qu'en regard du dossier ancien du magistrat d'ici, il s'agit d'appeler le respect et l'estime que je me suis borné à renvoyer purement et simplement ces deux dossiers à la direction du personnel. C'était là un véritable avertissement de fait que M. Siben n'a pas cru devoir tenir compte.

Dans ces conditions le Garde des Sceaux n'avait plus à s'attacher aux considérations qui avaient précédemment retenu sa décision. M. Siben est devenu royaliste militant. Il signe en faisant suivre sa signature du titre de premier président honoraire les manifestes les plus injurieux contre le régime que notre pays n'est librement donné.

Le Garde des Sceaux ne peut négliger la personne de M. Siben ni le titre qui lui est conféré. M. Siben est un citoyen et non pas un fonctionnaire. Il a le droit de se prononcer sur les questions de politique et de ses convictions.

### « J'entends faire respecter l'autorité du régime républicain »

L'industriel ajoute que le cas Siben n'est d'ailleurs pas sans précédent. L'honorariat a été retiré sous le ministère Turcat à un magistrat M. Pontois pour l'autorité du régime républicain. En bien conclut M. Rucart dans l'affaire Siben je n'ai pas cru devoir rester en deça de l'attitude prise au temps du boulangisme par M. Thévenot, alors garde des Sceaux, qui pourtant n'était pas socialiste. J'entends faire respecter en toutes circonstances l'autorité du régime républicain et j'appartiens à un gouvernement qui entend assainir toutes les menaces dirigées contre le régime. (Appl. gauche, extrême gauche).

### « La liberté de pensée est en jeu », déclare M. Reibel

Répondant à son tour M. REIBEL déclare qu'il ne veut pas comparer la sévérité du gouvernement à l'égard des fonctionnaires royalistes et socialistes à l'égard de la propagande révolutionnaire, ce qui n'est pas de plus grave dans l'affaire.

## LE DÉBAT D'HIER A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### L'INTERPELLATION DE M. FLICHO

M. FLICHO expose les faits qui ont motivé son interpellation. L'année dernière, la pomme de terre valait 55 fr. les 100 kg. Les ours se sont effondrés. La pomme de terre ne vaut plus que 15 et 18 fr.

Le député du Nord réclame la protection de la pomme de terre française. Le ministre de l'Agriculture avait promis à M. Jaubert, en octobre dernier, que l'on continuerait à protéger nos produits agricoles. Cependant, un mois et demi plus tard, M. Georges Monnet diminue de 20 % les droits de douane sur certains produits agricoles venant de l'étranger. Par ailleurs, il y a eu sur-producteur de la pomme de terre française dans certains départements du Midi.

L'orateur se plaint de l'augmentation du contingent des pommes de terre chiliennes. On a augmenté de 16.000 quintaux le contingent des pommes de terre du Maroc. Celui-ci était de 45.000 quintaux.

L'examen ensuite les palliatifs apportés par le gouvernement à la grave situation du marché de la pomme de terre. On a notamment diminué le prix du transport des pommes de terre du Midi venant vers Paris.

M. Flichon déplore qu'on ait également augmenté les importations de féculé étranger.

M. Charles GUERNIER (Ile-et-Vilaine), signale la mévente des pommes de terre primaires de la région de Malo, qui étaient autrefois achetées par l'Angleterre. Un décret de 1931 frappe les pommes de terre françaises depuis six ans et l'article 9 du décret de 1932 interdit l'importation pour cette interdicton d'importation que d'une mesure provisoire.

### M. Georges Monnet répond aux interpellateurs

M. GEORGES MONNET, ministre de l'Agriculture, reconnaît que le problème de la mévente de nos pommes de terre est un des plus graves qui se posent pour notre agriculture. Le ministre rappelle les mesures prises par le gouvernement. Le décret pris en application de la loi de cadenas diminue de 20 % le droit de douane ne pouvant provoquer une baisse des prix de la pomme de terre, aucune importation n'étant à redouter.

La véritable cause de la mévente, c'est l'augmentation considérable de la production de pommes de terre et des produits marchands. Le gouvernement s'est préoccupé de ce problème en augmentant la consommation des féculés. Si le Maroc n'avait son contingent de pommes de terre augmenté de 18.000 quintaux, c'est parce qu'il a consenti le tarif minimum et s'est engagé à ne pas exporter davantage. Le problème de la production marocaine doit être posé sur le plan international. Ce grand pays producteur doit pouvoir écouler ses récoltes. Il est paradoxal de voir le Maroc nous envoyer des pommes de terre alors que nous n'avons ni besoin, ni acheter en Hollande ou en Belgique. Il faut donc rendre au Maroc la possibilité de négociations internationales pour l'écoulement de ses produits.

M. Monnet reconnaît que la mévente de la pomme de terre pose un grave problème pour l'agriculture. La véritable cause est l'augmentation considérable de la production. Le gouvernement a pris des mesures. Une carte maraîchère ne sera accordée pour autoriser les producteurs à vendre qu'après avoir obtenu l'approbation de la Direction de l'Agriculture. D'ailleurs, avec une politique de standardisation et de qualité, on ne sera peut-être pas contraint à réduire les surfaces de culture. Les négociations se poursuivent avec l'Angleterre pour l'achat de nos pommes de terre et de nos primeurs.

M. CAHIZO demande au gouvernement d'augmenter les droits de douane sur les pommes de terre étrangères.

M. FLICHO prend acte des déclarations du ministre et retire son interpellation.

### Affichage et homologation des prix des hôtels et pensions de famille

On adopte ensuite, par 373 voix contre 1, sur 374 votants, le projet relatif à l'affichage et à l'homologation des prix des hôtels, pensions de famille, ainsi qu'à la détermination des hôtels de tourisme ; puis le projet tendant à l'ouverture de nouveaux crédits de 20 millions pour l'assistance, la protection et le rapatriement des Français d'Espagne.

### LA SUPPRESSION DES POURBOIRES ET REDEVANCES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la suppression des pourboires et redevances prévus par les employeurs.

M. NADER pose la question préalable. Il souligne que la suppression des pourboires est contraire à la dignité humaine et demande si le gouvernement va céder une fois de plus au chantage d'une poignée d'agitateurs ; car selon les extrémistes réclament cette suppression.

M. MERCIER (communiste), rapporteur, soutient le projet. Il maintient que le pourboire est contraire à la dignité humaine et lit les résolutions des Syndicats du Personnel des Hôtels de Paris et de province, en faveur de la suppression.

M. RAMETTE estime que si certains garçons de café gagnent bien leur vie grâce au pourboire, des milliers d'autres ont des salaires inférieurs. Ce qu'il veut c'est gagner leur vie avec un salaire assuré.

### M. Lebas demande d'écarter la question préalable

M. LEBAS rappelle qu'il y a dix mois que le gouvernement a déposé ce projet relatif à la corporation des travailleurs d'hôtels et de restaurants. Ceux-ci

## UNE RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE GROUPEMENTS COMMERCIAUX LILLOIS A PARIS

Comme chaque année, les membres de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie ont répondu à l'invitation que leur avait faite le Comité de la Foire de Paris, à l'occasion du Congrès de la Fédération des Foires Françaises. Profitant de cette occasion, le Comité



Les délégués des Groupements commerciaux devant le Pavillon de la Foire de Lille. (Cliché Nobécourt).

de la Foire de Lille organisa dans son Pavillon, à la Foire de Paris, une réception internationale au cours de laquelle cette réunion fut toute intime et purement flamande.

Les Présidents de groupements commerciaux qui avaient quitté Lille le matin à 7 h. furent reçus au Pavillon où il leur fut offert, au lieu d'une coupe de champagne, un bon repas de bœuf accompagné d'une saucisse chaude et des morceaux de pain beurre ; ce qui eut le don de mettre en galeté les 18 délégués.

Puis, comme il fallait travailler, ils visitèrent la Foire de Paris sous la conduite de M. Martel, directeur-général ; ensuite, un port d'honneur fut offert par le Comité de la Foire de Paris à l'Autonomie.

Ensuite, les délégués se rendirent au Pavillon Royal où M. DELEPOUILLE, président du Comité de la Foire de Lille, avait fait préparer les bases de la manifestation qui sera donnée au Bois de Boulogne, en face des lacs.

Il fut entendu que ces Messieurs se réuniraient à nouveau à Lille dans le courant de la semaine prochaine et étudieraient de nouveau les bases de cette manifestation qui semble déjà obtenir tous les suffrages.

étaient également présents : M. Edouard BOUCHER, commissaire général de la Foire de Lille, M. René BONTE, secrétaire du Comité de la Foire, M. Jean MASSON, président de la Chambre au Tribunal de Commerce.

Parmi les présidents des groupements commerciaux, le Syndicat de l'Alimentation était représenté par M. Hennebelle, le Syndicat de l'Épicerie par M. Machut, le Syndicat des Charcutiers par M. Vandevorde, la Mécanique et l'Électricité par M. Georges Bouchery, Martin, Censler, l'Automobile par MM. Lebeau, président de la Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile et Pallard, président de la Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile, Gavois, des Automobiles Peugeot, l'Ameublement par MM. Degorre, Desailly, Poisson et Roby, la Boulangerie par MM. Olivier, Gélidos, Decool et Bal.

Aucune opposition générale aux dispositions de l'article 16 ne s'est manifestée. Mais on sait que les opinions des gouvernements des Dominions à ce sujet varient considérablement. Le premier ministre canadien notamment, M. Mackenzie King, a publiquement et à plusieurs reprises, manifesté la méfiance de son pays envers toute clause de covenant susceptible d'entraîner le Canada dans un conflit auquel il ne serait pas directement intéressé avant un vote du Parlement.

## LA QUESTION DES 10 %

Répondant à une question de M. Nader, M. LEBAS, puis M. MERCIER, déclarent que l'hôtelier pourra majorer la note de 10 % pour récupérer le salaire donné au personnel.

M. FUCHS fait remarquer que le personnel des petits restaurants où l'on ne donne pas de note sera seul lésé par la loi.

M. MERCIER précise qu'il n'y a aucune loi qui oblige à payer les 10 %. Les trois premiers articles du projet sont adoptés.

M. NADER parle sur les sanctions prévues contre les contrevenants. Les derniers articles du projet sont adoptés. L'ensemble est mis aux voix par scrutin et donne lieu à pointage.

## L'ensemble du projet est adopté par 267 voix contre 265

Après une suspension de 35 minutes, M. Herriot fait connaître que l'ensemble du projet sur suppression des pourboires est adopté par 267 voix contre 265 (Excl. et rires à droite).

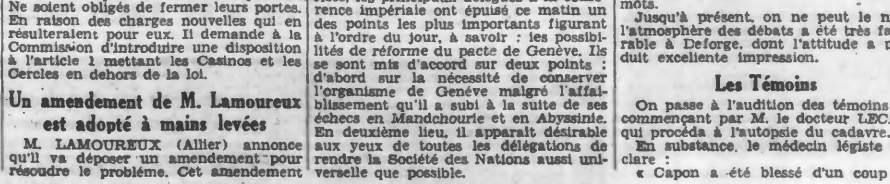
La séance est levée. Prochaine séance mardi à 10 h. de matin pour la suite de la discussion du projet sur le règlement des dettes commerciales.

## LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE

Les délégués se sont prononcés pour le maintien de l'organisme de Genève et désirent le rendre aussi universel que possible.

Londres, 4. — Selon les renseignements recueillis dans les milieux autorisés, les principaux délégués à la conférence impériale ont émis ce matin un avis des plus importants figurant à l'ordre du jour, à savoir : les possibilités de réforme du pacte de Genève. Ils se sont mis d'accord sur deux points : d'abord sur la nécessité de conserver l'organisme de Genève malgré l'affaiblissement qu'il a subi à la suite de ses échecs en Mandchourie et en Abyssinie. En deuxième lieu, il apparaît désirable aux yeux de toutes les délégations de rendre la Société des Nations aussi universelle que possible.

## LE DÈDÉ ET DOUDOU... LES JUMEUX FACÉTIEUX



## ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 5 Juin 1937. — Soleil levant à 4 h. 14 ; coucher, 19 h. 49 ; midi, 13 h. 14. — Aujourd'hui : Ste-Florence. — Demain : Ste-Étienne.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 juin 1937, à 17 h. 30 : Baromètre : 763 mm, 6, sans changement depuis la veille à 17 h. 30 ; Thermomètre : Froide : 20 ; Minima : 10,2 ; Maxima : 22,5 ; Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée : 0,5 ; Vitesse du vent : Nautique ; Direction du vent : Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Peu nuageux à très nuageux ; orageux S.-E. ; Prévisions pour aujourd'hui : Un peu chaud ; assez beau ; Orageux.

## NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

1318. Louis X, dit le Hutin, roi de France, meurt d'une chute de cheval à Vincennes, pour avoir, après s'être échauffé au jeu de paume, trop de vin échoué dans sa coupe. C'était l'époque de la vogue des bagues, où les érudits s'adonnaient à des jeux de hasard et de hasard. Les érudits avaient donné lieu aux traditions de la tour de Nesle, mises en œuvre par Alexandre Dumas.

1603. Le comte de Metternich, diplomate, frère de l'empereur.

1628. A Londres, où il était allé faire jouer son « Oberon », meurt pitoyablement à l'âge de 40 ans, Karl Maria von Weber, un des plus célèbres compositeurs allemands. On lui doit notamment le « Freischütz » de Bayreuth et l'« Invocation à la Valse », ouvrages remarquables des pages exquises.

1836. A l'âge de 89 ans, meurt à Vienne, le grand compositeur autrichien, diplomate de grande finesse qui, pendant près de cinquante ans, a joué comme ambassadeur, premier ministre de la Cour impériale de l'empire d'Autriche, un rôle de tout premier ordre dans la politique européenne.

1868. Près de Mexico par les Français sous les ordres du général Forey.

1916. Le croiseur allemand qui transportait le ministre de la guerre brésilien, en Russie, est coulé au nord de l'Écosse ; on ne devait jamais rien apprendre quant aux circonstances qui entourèrent ce sinistre.

1925. Au Maroc, les forces d'Abdel-Krim, émigrés, s'emparent d'une offensive violente contre le massif de Taouant. Le poste de Bibane est attaqué. Nos troupes ont été tuées dans les environs en faisant sauter les ponts.

1933. Au cours de son voyage inaugural, le paquebot français « Normandie » est traversé de retour à la vitesse moyenne de 29 nœuds 98. Le président de l'Adriatique nord était le atesmer italien Rex.

1936. Après la démission du Cabinet de M. Albert Sarrailh, le général Sibus, chef du parti S.F.I.O. forme le nouveau ministère français.

feu tiré de haut en bas à bout éloigné. La balle, après avoir traversé la paroi abdominale, blessé le rein droit et perforé deux fois le gros intestin, est allée se loger dans l'os iliaque droit. Ces plaies ont déterminé des hémorragies et une péritonite septique auxqueltes Capon a rapidement succombé.

M. PETIT, commissaire de police à Carvin est très catégorique : « Brutal, pareseux et ivrogne, Capon a été maintes fois puni comme violent, outrageant à l'égard d'un officier. »

« Déforme, par contre, est bien noté. Il est un individu qui, sous son aspect extérieur, n'a rien d'un criminel, mais qui, à l'instar de la fille de l'accusé ne peut, et pour cause, apporter de très utiles précisions.

## LE VERDICT

Les jurés ayant répondu « non » à toutes les questions Jules Deforge a été acquitté.

## LE DRAME DE L'INFIDÉLITÉ DE MARLES-LES-MINES

Seulement l'épouse avant de partir, emporta avec elle son revolver qu'elle avait subtilement caché sous la ceinture de son corsage et s'en servit.

Arrivé chez les époux Koperski, Ignace Szymczak et sa femme Angélique eurent une explication avec Jean Rotapczak. C'est alors que Ignace posa brutalement la question : Est-il vrai comme tout le monde le raconte qu'Angélique a entretenu des relations avec toi ?

Jean Rotapczak parut d'abord interloqué.

Puis Ignace qui sa réponse allait déchainer le drame dont il allait être la victime, li lâcha ces mots : « Oui, c'est vrai !... »

## Trois coups de feu

La réponse de Rotapczak exaspéra Angélique Szymczak, qui vit son honneur perdu et imagina les représailles que son mari n'aurait pas manqué d'exercer envers elle.

Elle sortit alors son revolver et, visant son cousin, tira successivement trois balles en sa direction.

Deux balles frappèrent se perdre dans une porte, mais le troisième atteignit Jean Rotapczak à l'abdomen.

## La meurtrière désarmée

Les frères Rotapczak et l'époux trompé se jetèrent sur Angélique Sobczak et, pendant que l'un d'eux l'empoignait par les épaules, un autre lui mordit le bras et c'est alors qu'elle lâcha l'arme. Le revolver était chargé d'urgence à l'hôpital de Béthune. Jean Rotapczak aurait l'intestin et la vessie perforés.

Il a été opéré, des son arrivée à l'hôpital.

## La victime dans un état grave

Le docteur Guislain, d'Auchel, qui avait été mandé en toute hâte, se rendit au 58 de la rue de Nante, et donna les premiers soins à Jean Rotapczak, puis fit transporter l'époux blessé à l'hôpital de Béthune. Jean Rotapczak aurait l'intestin et la vessie perforés.

Il a été opéré, des son arrivée à l'hôpital.

## La meurtrière écrouée

Le parquet de Béthune fut informé par les gendarmes. Ordre fut donné d'amener la meurtrière au Palais de Justice pour y être déposée en prison.

M. Truffier, juge d'instruction, qui fut écrouée à la prison.

Angélique Sobczak a fait des déclarations pour avouer ses relations avec son cousin.

« Le drame de l'infidélité a fait l'objet de nombreux commentaires parmi la population minière de la commune de Marles ».

Ajoutons que le Juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Lebrun, et M. Douchet, substitut du procureur de la République, s'est rendu à l'hôpital pour interroger la victime, mais Rotapczak n'a pu répondre aux questions qui lui furent posées. — J.-B. COLEBERT.